

# SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES**

Séance du 8 Octobre 2020

Question n°13

**Admission en non-valeur**

L'an deux mille vingt, le **8 Octobre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 28 Septembre 2020.

19 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Étaient présents** : Eric BOILLETOT, Patrick CARDOT, Benoît CORNU, Maryse GARNICHET, Gilles GROSJEAN, Maxime BELTZUNG, Sonia BISCHOFF, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTELEIN, Patrick DEMOUGE, Arnaud DOYEN, Patrick MIESCH, Eric PARROT, Jean-Louis SALORT.

**Étaient représentés** : Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER, Jeannine GENEVOIS pour Alain FESSLER

**Avaient donné procuration** : François BRESSON à Maryse GARNICHET, Luc SENGLER à Eric BOILLETOT, Yves TESTON à Benoît CORNU, Jacky CHIPAUX à Jean-Luc ANDERHUEBER.

**Étaient excusés** : Michel GALMICHE, Maurice COURTOIS.

**Étaient absents** : Serge MARLOT, Elisabeth WILLEMAIN.

Secrétaire de séance : Nathalie CASTELEIN

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	25

Vote		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0

Date de Convocation : 28 Septembre 2020

Date d'affichage : 20 octobre 2020



## DELIBERATION

Vu la présentation des demandes d'effacement de dette déposée par le comptable public de la Trésorerie de Giromagny,

Vu les procédures de liquidation judiciaire,

CONSIDERANT qu'il est désormais certains que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Le comptable public a fait parvenir au SMICTOM des demandes d'effacement de dette pour un montant global de 280 €, pour des titres émis entre juin 2008 et juillet 2017, selon la répartition :

- société Espace Vital (Titre 1-10 exercice 2008) d'un montant de 60 €
- société VISTRAL SARL (Titre 83 exercice 2017) d'un montant de 60 €
- société VISTARL SARL (Titre 120 exercice 2017) d'un montant de 160 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'effacer les dettes présentées ci-avant pour un montant total de 280 €
- d'imputer les mandats d'effacement de ces dettes au compte 6542 (chapitre 65)

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme



Le Président,

Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du  
et de la publication le 20 octobre 2020

9 octobre 2020